

N^o 226. — DÉPÊCHE du Ministre de la Marine et des Colonies du 26 juin 1863, n^o 80 (Exposition coloniale), portant avis de l'envoi des médailles et des mentions honorables décernées par le jury de l'Exposition internationale de Londres. — Témoignage de satisfaction au Comité d'agriculture. (Suivi d'annexes).

Paris, le 26 juin 1863.

MONSIEUR LE COMMANDANT, je vous ai adressé, par la frégate la *Sybille*, trois médailles décernées à divers exposants de la colonie, par le jury de l'Exposition internationale de Londres, et vous recevrez prochainement pour compléter cet envoi, trois mentions honorables provenant de la même source.

La plupart des produits que vous m'avez envoyés par l'*Isis*, pour l'exposition permanente des colonies, ont été soumis à l'analyse et leur examen a été des plus satisfaisants, surtout en ce qui concerne le coton de M. Gibson, estimé de 14 fr. 40 c. à 15 fr. le kilogr.; je ne saurais donc trop vous engager à encourager, par tous les moyens possibles, la culture de cette belle espèce dans les îles du Protectorat.

Quant au sulfate d'antimoine, son usage est très-peu étendu, et je pense que les gîtes de Taïti ne pourront devenir l'objet d'une exploitation sérieuse que lorsqu'on aura trouvé à ce métal des applications nouvelles.

Je saisis avec plaisir cette occasion de reconnaître le zèle apporté par le comité d'agriculture à la recherche des richesses naturelles de nos établissements; veuillez, je vous prie, lui en témoigner ma satisfaction et ne pas perdre de vue les demandes contenues dans ma dépêche du 27 février 1863, n^o 27 (1).

Recevez, etc.

Le ministre de la marine et des colonies,

Signé : Cte P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

Copie d'une lettre de M. Delebart-Mallet, filateur de coton, au sujet d'un échantillon de ce produit, provenant de Taïti.

Paris, le 8 juin 1863.

J'ai reçu votre honorée lettre du 2 courant, ainsi que l'échantillon de coton de Taïti qu'elle m'annonçait; je viens, suivant votre désir, vous faire part de mon appréciation qui lui est tout-à-fait favorable. Ce coton est du Géorgie longue soie, de la classe 1 à 2 d'Amérique; il ne doit rien à ces derniers comme finesse, blancheur, brillant, force et propreté, ni aux plus propres de cette provenance; en un mot, avec des cotons semblables, nous ne dépendrons plus de l'Amérique. Seulement, je

(1) Voir page 103 du présent tome.